



PRÉFET  
DU CALVADOS

Liberté  
Égalité  
Fraternité

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES (CDC) TERRE D'AUGE

## ENQUÊTE PUBLIQUE CONJOINTE PRÉALABLE DESTINÉE À DÉCLARER D'UTILITÉ PUBLIQUE LA CRÉATION D'UNE AIRE DE GRAND PASSAGE AVEC EXPROPRIATION D'UNE PARCELLE SUR LA COMMUNE DE BEAUMONT-EN-AUGE (14 055) .

Par arrêté du 22 décembre 2023, le Préfet du Calvados a prescrit une enquête publique conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de création d'une aire d'accueil de grand passage sur la commune de BEAUMONT-EN-AUGE (14 055) ainsi que de l'expropriation pour cause d'utilité publique de la parcelle cadastrée ZD n°14.

L'aire de grand passage des gens du voyage projetée pourra accueillir environ 150 caravanes sur une surface totale de 3,8 hectares. Elle doit permettre de satisfaire aux besoins des populations itinérantes qui souhaitent rejoindre le littoral en mettant à leur disposition des sites équipés et d'éviter ainsi, les implantations intempestives sur des propriétés privées.

Le président du tribunal administratif de CAEN a désigné en date du 23 novembre 2023, Monsieur Patrick BOITON, Officier de la gendarmerie nationale à la retraite, en qualité de commissaire enquêteur chargé de procéder à cette enquête publique.

L'enquête publique se déroulera **du jeudi 1er février 2024 à 16h00 au samedi 17 février 2024 à 12h00**. La mairie de BEAUMONT-EN-AUGE est le siège de cette enquête.

Monsieur Hubert COURSEAU, président de la CDC Terre d'Auge est désigné comme responsable du projet.

La personne-ressource représentant le maître d'ouvrage est Madame **Clémence POSTAIRE**, responsable du pôle aménagement et attractivité – 9 rue de l'hippodrome – ZI la Croix Brisée – CS 20 070 – 14 130 PONT-L'ÉVÊQUE cedex – courriel : [clemence.postaire@terredauge.fr](mailto:clemence.postaire@terredauge.fr) – Téléphone : 02 31 65 04 75.

À compter de la date d'ouverture de l'enquête publique, chacun pourra prendre connaissance du dossier de projet en version papier et consigner dans les registres d'enquête ses observations éventuelles et propositions, aux lieux, jours et heures habituels d'ouverture des collectivités au public suivants :

Lieux	Jours et horaires
<b>MAIRIE DE BEAUMONT-EN-AUGE</b> 13 rue du Paradis – 14 950 BEAUMONT-EN-AUGE Téléphone : 02 31 64 85 41 – Courriel : <a href="mailto:mairie.beaumont.en.auge@wanadoo.fr">mairie.beaumont.en.auge@wanadoo.fr</a>	<ul style="list-style-type: none"><li>Le lundi de 16h00 à 18h30</li></ul>
<b>Communauté de communes Terre d'Auge</b> Télécentre de Terre d'Auge – 43 rue Georges Clemenceau, 14 130 PONT-L'ÉVÊQUE. Téléphone : 02 31 65 04 75- Courriel : <a href="mailto:accueil@terredauge.fr">accueil@terredauge.fr</a> Adresse Web : <a href="https://www.terredauge.fr/">https://www.terredauge.fr/</a>	<ul style="list-style-type: none"><li>Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00</li></ul>

– par courriel à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse suivante : [accueil@terredauge.fr](mailto:accueil@terredauge.fr)

– par courrier papier adressé à l'attention du commissaire enquêteur, M. Patrick BOITON, au plus tard le samedi 17 février 2024 à 12h00, la date du courriel ou le cachet de la poste faisant foi, au siège de la mairie de BEAUMONT-EN-AUGE, sise 13 rue du Paradis 14 950. Ces observations écrites seront visées et annexées aux registres d'enquête par la maire de la commune intéressée ainsi que le président de la CDC Terre d'Auge, les collectivités impactées par ce projet.

Le dossier est également consultable sur le site internet des services de l'État dans le Calvados durant la période de déroulement de l'enquête publique à l'adresse suivante : <http://www.calvados.gouv.fr> en suivant la rubrique ci-dessous : [Accueil > Publications > Avis et consultation du public > Avis enquête publique > Les avis d'enquêtes publiques en cours](#)

L'expropriant, la CDC TERRE D'AUGE, doit procéder aux notifications individuelles du dépôt du dossier en mairie ainsi qu'au siège de la CDC Terre d'Auge, **15 jours** au moins avant la date d'ouverture de l'enquête, sous pli recommandé avec demande d'avis de réception, aux propriétaires des parcelles ou immeubles considérés, lorsque leur domicile est connu, ou à leurs mandataires, gérants, administrateurs ou syndics. Les propriétaires de droits réels sont tenus de rencontrer M. le commissaire enquêteur.

Les informations complémentaires relatives au projet peuvent être demandées à la personne ressource, représentant le maître d'ouvrage, Mme Clémence POSTAIRE, responsable du pôle aménagement et attractivité – 9 rue de l'hippodrome – ZI la Croix Brisée – CS 20 070 – 14 130 PONT-L'ÉVÊQUE cedex – courriel : [clemence.postaire@terredauge.fr](mailto:clemence.postaire@terredauge.fr) – Téléphone : 02 31 65 04 75

M. Patrick BOITON, commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour y recevoir les observations écrites et orales, aux jours et heures ci-dessous :

Lieux	Jours et horaires
<b>Mairie de BEAUMONT-EN-AUGE</b> (siège de l'enquête)	– Le jeudi 1er février 2024 de 16h00 à 18h30 – Le samedi 17 février de 9h00 à 12h00 (clôture de l'enquête)
<b>Communauté de communes Terre d'Auge (CDC)</b> Télécentre de Terre d'Auge – 43 rue Georges Clemenceau – 14 130 PONT-L'ÉVÊQUE.	– Le mardi 13 février 2024 de 13h30 à 17h00

Le public pourra consulter à la fin de l'enquête et dès que disponibles, le rapport, les conclusions et avis du commissaire enquêteur dès leur disponibilité, à la Direction départementale des territoires et de la mer du Calvados et près de la mairie de BEAUMONT-EN-AUGE, ainsi que près de la CDC Terre d'Auge, pendant un an à compter de la date de clôture de cette enquête.

Le rapport, les conclusions et avis du commissaire enquêteur seront également consultables et téléchargeables gratuitement, par le public, sur le site internet des services de l'état dans le Calvados à l'adresse : <http://www.calvados.gouv.fr/conclusions-consultation-du-public-r1358.html> et sur le site de la CDC TERRE D'AUGE sous le lien indiqué ci-avant.

Conformément aux dispositions du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, Monsieur le Préfet du Calvados, se prononcera par arrêté sur la déclaration d'utilité publique du projet (DUP) et la cessibilité de la parcelle nécessaire, objet de cette demande.

**NE PAS RECOUVRIR AVANT SAMEDI 17 FÉVRIER 2024 À 12H00**